

COMMUNIQUÉ DE LA FFJDA

À Paris, le 26/05/2020

Partie 1/4

Le Premier Ministre **Edouard PHILIPPE** nous a annoncé que le gouvernement donnerait toutes les trois semaines des directives sur les modalités de déconfinement progressif, de reconfinement éventuel et de territorialisation selon les secteurs d'activité.

Madame la Ministre des Sports **Roxana MARACINEANU** vient de publier, après concertation avec les fédérations, les modalités de pratique par discipline.

Ces modalités seront révisées le 2 juin prochain.

Les sports de contact (sports collectifs et d'opposition) sont également impactés par l'application des règles barrières.

Phase 1 (11 mai - 1er juin)

Pratique en extérieur et pratique seule (protocole niveau 4). Le judo et les disciplines fédérales associées sont autorisés en extérieur en respectant les règles barrières sur 4m² par enfant ou 9 m² par adulte.

Le judo sera surtout basé sur sa pratique Taïso (préparation du corps) et judo shadow avec un partenaire fictif ou matérialisé par un mannequin ou des sangles.

Cette pratique ne pourra qu'être provisoire.

Reprise des athlètes de haut niveau en extérieur et en salle avec les protocoles sanitaires (protocole niveau 4 pour le judo).

Les propositions de la FFJDA pour les phases suivantes si le déconfinement est progressif et est confirmé par le gouvernement.

L'objectif est d'ouvrir les clubs de judo fin août et de reprendre la compétition avec ou sans public en octobre avec un championnat de France sénior prévu à Brest.



COMMUNIQUÉ DE LA FFJDA

À Paris, le 26/05/2020

Partie 2/4

Phase 2 (à partir du 2 juin)

(Protocole niveau 4) : **Pratique en salle et pratique seule** sur une surface de 4 m² pour les enfants et 9 m² pour les plus de 12 ans. Les surfaces sont identifiées sur le tatami

Même protocole que pour la phase 1 mais en salle aérée. Les clubs auront la possibilité de faire leurs passages de ceintures de couleur et de procéder à leur remise.

Athlètes de haut niveau : pratique libre en groupe de 8 personnes toujours identiques, testées et volontaires pour la reprise de la pratique en combat d'entraînement. Cet accord est confirmé individuellement par écrit. Un protocole de comportement dans la vie courante devra être consenti par les athlètes (Ne pas prendre les transports en commun par exemple).

Phase 3 - (à partir du 23 juin)

(Protocole de niveau 3) : **Pratique en salle et en couple** (toute la séance avec le même partenaire) : Moins de 12 ans pratique libre sans masque (si accepté dans les protocoles sanitaires) ni distanciation physique mais avec encadrants pourvus d'un masque et sans public.

Plus de 12 ans pratique uniquement en travail debout avec partenaires pourvus d'un masque.

Pratique en couple sur une surface de 16m² identifiée sur le tatami.

Athlètes de haut niveau : Comme la phase 2 mais le nombre de partenaires peut être augmenté (Par exemple passer à 10 hors encadrement -au moins 2 cadres masqués-).

Phase 4 - (à partir du 13 juillet)

(Protocole de niveau 2) : **Pratique en salle par groupes** de 2 à 4 sur une surface de 16 m² pour les enfants et de 20 m² pour les adultes. Total souhaité sur le tatami : au moins 12 couples si la grandeur du tapis le permet. Possibilité de stages, centre aérés, colonies.

Athlètes de haut niveau : Comme la phase 3 mais le nombre de partenaires peut être augmenté.

Par exemple passer à 16 hors encadrement (au moins 4 cadres masqués). Possibilité de stages.

COMMUNIQUÉ DE LA FFJDA

À Paris, le 26/05/2020

Partie 3/4

Phase 5 - (à partir du 3 août)

(Protocole de niveau 1) : **Pratique en salle par groupe de 2 à 8** sur une surface de 25 m² pour les enfants et de 36 m² pour les adultes.

Athlètes de haut niveau : Comme la phase 4 mais le nombre de partenaires peut être augmenté. Nombre libre de partenaires mais interdiction aux personnes extérieures au groupe de se joindre à l'entraînement (cadres masqués).

Phase 6 - (à partir du 24 août)

Pratique de l'activité libre en club avec respect du protocole sanitaire en vigueur.

Athlètes de haut niveau : (idem phase 5)

Les compétitions organisées par la Fédération Internationale programmées jusqu'à fin août sont annulées ou reportées.

Dès que les compétitions recommenceront, elles seront valorisées à 100% pour la sélection olympique comme toutes les compétitions qui ont eu lieu depuis la fin mai 2019 jusqu'au début du confinement.

Il est important pour le mouvement sportif et pour les familles que les clubs soient ouverts pour la rentrée scolaire.

COMMUNIQUÉ DE LA FFJDA

À Paris, le 26/05/2020

Partie 4/4

Le judo est un sport éducatif, l'hygiène est une valeur de base dans la civilisation japonaise et par conséquent, dans le judo. Les ongles coupés, les mains et les pieds propres, pas de bonbons ou de chewing gum, pas de bijoux, judogi propre, claquettes pour marcher hors du tapis, etc. font partie des habitudes naturelles du judo. Le respect des règles et le code moral du judo sont des garanties de respect des gestes barrières dans nos dojos.

Les clubs s'engageront à respecter les directives gouvernementales.

75 % de nos licenciés ont moins de 15 ans, 80% ne font pas de compétition. Le judo a été créé comme moyen d'éducation par Jigoro Kano, Ministre de l'Éducation au Japon, il y a presque 150 ans et nous tenons à reprendre cette mission dès que possible au service de tous.

Nos disciplines

Le Jujitsu respectera les protocoles sanitaires judo.

Le Kendo, le Chanbara, le Jodo et le Nagi Nata sont des types d'escrime japonaise et suivront les protocoles sanitaires de la Fédération d'Éscrime.

Le Iaido, art de dégainer le sabre, est une pratique individuelle qui ne pose pas de problème particulier de pratique avec le respect des gestes barrières.

Le Kyudo, tir à l'arc japonais, respectera les protocoles sanitaires de la Fédération d'Éscrime.

Le Sumo respectera les protocoles sanitaires de la Fédération de Lutte..